



représentation  
international  
**innovation sociale**  
fédéralisme  
formation  
jeunesse



# GUIDE TECHNIQUE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

+ d'infos sur

[www.fage.org](http://www.fage.org)



# AVANT-PROPOS

Les associations étudiantes sont des actrices de la société. Elles ont à son égard une responsabilité. Au même titre que l'État ou les entreprises, elles peuvent agir pour le développement durable et ainsi favoriser un modèle de développement plus respectueux de l'Humain et de son environnement.

Parties prenantes de l'Economie Sociale et Solidaire, les associations étudiantes peuvent jouer un rôle d'entraînement auprès d'autres acteurs, en les incitant à inscrire le développement durable dans leurs valeurs. Parmi leurs partenaires des associations étudiantes se trouvent aussi de nombreuses structures qui portent au quotidien les préoccupations liées au développement durable.

Les associations étudiantes ont de plus la chance de s'adresser à un public jeune qui, une fois sensibilisé, le sera pour le reste de sa vie, qui plus est dans une génération consciente des enjeux et qui se mobilise sur ces sujets. Ainsi, trois étudiant-e-s sur quatre considèrent la lutte contre l'épuisement des ressources naturelles comme un défi majeur du XXIème siècle, 70 % ont le sentiment de pouvoir agir pour le développement durable et 75 % pensent que le niveau de consommation des pays développés doit décroître [chiffres issus de la Consultation nationale étudiante 2014].

Agir pour le développement durable correspond à une préoccupation des jeunes qui sont prêts à s'y engager. Par exemple, depuis 2005, chaque conférence des chefs d'État sur le climat (Conferences Of Parties : COP) est précédée par une COY (Conference Of Youth).

En plus de participer à un projet global et de contribuer au rôle sociétale de la structure, inscrire son association dans le développement durable améliore son image auprès des médias, partenaires et participant-e-s.

Ce guide a pour objectif de vous donner les clefs afin de mettre en pratique les engagements pris dans le cadre de la Charte d'engagements pour le développement durable.

## Extrait du préambule de la Charte d'engagements pour le développement durable co-construite par la FAGE et son réseau

Les associations étudiantes ont décidé de s'engager en faveur du développement durable : +

- Considérant la position privilégiée des associations étudiantes pour promouvoir les actions contribuant au développement durable, en raison : de leur utilité sociale et économique, de leur rôle, de leur engagement à long terme.
- Souscrivant à l'article 3 de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, affirmant qu'il est nécessaire « de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité».
- Souscrivant à l'article 8 de la Charte de l'Environnement de 2004, à valeur constitutionnelle, affirmant que « l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte ».
- Conscientes que le développement durable est un enjeu de société visant à construire une société plus durable.
- Conscientes que pour maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2°C, un engagement fort de l'ensemble des acteurs est nécessaire.
- Conscientes qu'une démarche volontariste en matière de développement durable doit reposer sur les trois piliers que sont le diagnostic, la concertation et l'amélioration continue.
- Rejoignant les objectifs du développement durable dans ses volets environnemental et social.

# QU'EST-CE QUE LA FAGE ?

**“ La FAGE est non seulement un acteur du monde étudiant, mais plus largement de la citoyenneté des jeunes.”**

*Tribune de Najat Vallaud Belkacem, Lyon, SNEE 2015*

La Fédération des associations générales étudiantes –FAGE– est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assoit son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2 000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

## La FAGE est membre de

**ESU** – European Students' Union

**MedNet** – Mediterranean Network of Student Representatives

**CESE** – Conseil Economique Social et Environnemental

**CNOUS** – Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires

**CNESER** – Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**CSE** – Conseil Supérieur de l'Éducation

**CNAJEP** – Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire

**Comité 21** – Le réseau des acteurs de développement durable



*La FAGE est une organisation nationale représentative, humaniste et militante, fondant son fonctionnement sur la démocratie participative. Elle est dirigée par des étudiants.*

*Attachée à l'objectif de construction d'une démocratie sociale, la FAGE réunit les jeunes dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses. Elle défend le pluralisme dans le respect des valeurs humanistes, républicaines et européennes.*

**Extraits des statuts de la FAGE**

# QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

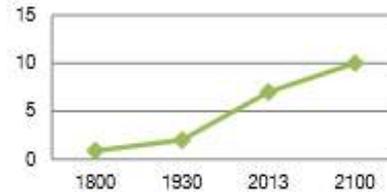
## Un épuisement rapide des ressources naturelles



Les besoins de l'humanité dépassent de 50% la capacité de renouvellement, nous consommons 1,5 Terre / an.

## Un triple enjeu

### Une population mondiale en augmentation rapide



### Des ressources naturelles très inégalement utilisées



## L'émergence de la notion de développement durable

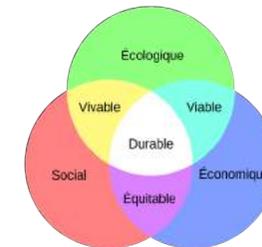
Le développement durable est une notion qui apparaît dans les années 80 suite au constat du double échec quant à un développement uniquement basé sur la croissance et aux atteintes à l'environnement. La définition officielle du développement durable est donnée en 1987 par le "Rapport Brundtland" de la commission mondiale sur l'environnement et le développement : "Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins [...] et vise à favoriser un état d'harmonie entre les humaines et entre les humains et la nature".

L'approche du développement durable est donc double :

L'espace : chaque habitant-e de cette terre a le même droit humain aux ressources de la Terre ;

Le temps : nous avons le droit d'utiliser les ressources de la Terre mais le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations à venir.

Ainsi, le développement durable se propose de mettre en cohérence les aspects sociaux, environnementaux et économiques du développement. Avec à la croisée entre deux de ces aspects, une des caractéristiques du développement durable qui est à la fois équitable, viable et vivable.



Le développement durable repose sur l'investissement des différent-e-s acteur-trice-s, chacun à leur échelon de citoyen-ne à l'État, en passant par les entreprises et les associations. Il s'agit d'une démarche globale qui doit être intégrée dans l'ensemble des actions portées par l'acteur-trice.

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

- Avant-propos .....p.3
- Qu'est-ce que la FAGE ? .....p.4
- Qu'est-ce que le développement durable ? .....p.5

## I-AGIR EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Organiser le tri et la réduction des déchets .....p.8
- Réduire sa consommation d'énergie..... p.9
- Adopter une consommation responsable .....p.10
- Utiliser des modes de transports peu ou pas polluants .....p.11
- Adopter un comportement eco-responsable sur internet .....p.12
- Privilégier les goodies réutilisables .....p.13
- Adopter une posture de non-discrimination.....p.14/15
- Mesurer son impact sur le climat .....p.16

## II-SENSIBILISER AUX PROBLÉMATIQUES

- Mettre en place une formation..... p.18
- Organiser un temps d'échange et de débat..... p.19
- Sensibiliser à l'impact de l'alimentation .....p.20
- Sensibiliser au réemploi, à la réparation et au DIY .....p.21
- Sensibiliser au gaspillage alimentaire .....p.22

## III-UN ENJEU PARTAGÉ ET À PROMOUVOIR

- Le développement durable, un enjeu international et national .....p.24
- Qu'est-ce que la Responsabilité Sociétale des Organisations?.....p.25/26
- Les établissements d'enseignement supérieur .....p.27
- Le réseau des oeuvres..... p.28
- Les COMUe.....p.28
- Les collectivités territoriales .....p.29/30

## IV-OUTILS ET RESSOURCES

- Calculer son impact carbone avec CCloé .....p.32
- Effectuer un bilan de compétence.....p.33
- Le manifeste pour un enseignement supérieur durable .....p.34
- Présentation du CIRSÉS.....p.35
- Présentations des acteurs du développement durable .....p.36/37
- Pour aller plus loin .....p.38



AGIR EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

# ORGANISER LE TRI ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS



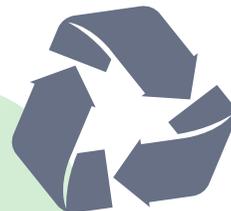
Aujourd'hui, chaque français-e produit en moyenne 590kg de déchets/an (365kg dans les poubelles et 225kg dans les déchetteries).

Il est important de distinguer le tri de la réduction des déchets : la réduction consiste à réduire au maximum la production de déchets, alors que le tri a pour but de réutiliser le maximum de déchets qui ont été produits.



Astuce !

Mettre un autocollant « stop-pub » sur sa boîte aux lettres permet d'éviter de recevoir des publicités et donc de les jeter (environ 24kg de publicité/an).



## La réduction des déchets

Avec en moyenne 354kg de déchets/an/personne, les Français-e jettent beaucoup. Certains déchets sont inévitables, mais la plupart peuvent être évités, en particulier les déchets alimentaires. En effet, environ 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont jetés par an en France, ce qui représente 20 à 30 kg de gaspillage alimentaire/personne/an (dont 7 kg de produits encore emballés). Et même au-delà de l'impact environnemental, le gaspillage alimentaire coûte 108€/personne/an.

Nous jetons également beaucoup de papier, et bien qu'ils soient triés, ils induisent des émissions de gaz à effet de serre lors de leur fabrication, de leur transport, de leur collecte ou encore de leur recyclage. Il est donc utile de réduire les déchets papiers, même si ceux restant sont ensuite recyclés.

## Le tri des déchets

Le tri est tout aussi nécessaire. Il consiste à réutiliser au maximum les déchets produits. La plupart de nos déchets peut être réutilisé, soit sous la même forme (le verre est réutilisable indéfiniment) ou non (certains vêtements sont fabriqués à partir de bouteilles plastiques).

Il est également possible de séparer les déchets organiques pour en faire du compost. Si vous habitez dans une ville, il est probable que celle-ci mette en place des composteurs partagés. Renseignez-vous !

Le tri sélectif est également une méthode de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la part de la structure. Trier, c'est privilégier le recyclage des déchets à leur incinération.

## En bref :

- Acheter des produits périssables en quantité raisonnable afin d'éviter d'en jeter ;
- Choisir des produits au détail, à la coupe ou en vrac ;
- Mettre en place les consignes de tri (recensée sur consignedetri.fr) dans son local ou à son domicile ;
- Repérer les espaces collecteurs (de piles, d'ampoules, etc.).

# RÉDUIRE SA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Utiliser des appareils électro-ménagers économes en énergie permet d'économiser de l'énergie, mais aussi de faire des économies.

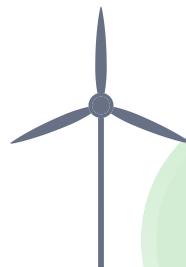
Mais utiliser des appareils économes ne dispense pas de les éteindre. Les appareils en veille continuent de consommer de l'électricité, et même parfois lorsqu'ils sont éteints ! La seule solution réellement efficace reste de débrancher ces appareils ou de s'équiper de multiprises avec interrupteur. Cela permet d'économiser en moyenne 11% de sa facture d'électricité.

En laissant une lampe allumée dans une pièce alors que personne ne s'y trouve, la lampe continue de consommer de l'électricité. Cela entraîne également une réduction de sa durée de vie, obligeant à changer cette ampoule plus rapidement.



Astuce !

L'éclairage le plus économique reste l'éclairage naturel, donc pensez à ouvrir vos volets avant d'allumer votre lampe.



Le chauffage d'un local ou d'une habitation représente une grande partie des dépenses énergétique d'un individu. Il existe de nombreuses manières de réduire l'impact du chauffage:

- Baisser le chauffage d'1°C permet de réduire de 7% la consommation d'énergie;
- Penser à mettre un pull plutôt que d'augmenter le chauffage;
- Penser à baisser le chauffage le soir avant de quitter votre local associatif.

Par ces gestes simples, vous contribuez à réduire votre consommation d'énergie et vous faites des économies.

Un geste encore plus simple à réaliser est de remplacer dès à présent ses ampoules à incandescence ou ses néons par des ampoules basse consommation ou des ampoules LED (image comparaison). Les ampoules à incandescence sont désormais interdites à la vente (et les halogènes le seront en 2018), donc peu à peu toutes les ampoules à incandescence seront remplacées par des ampoules à basse consommation.

Plus coûteuses à l'achat, elles sont néanmoins rentables car elles consomment beaucoup moins d'énergie (par exemple, pour un éclairage équivalent à une ampoule à incandescence de 60W, il suffit d'une ampoule fluo compacte de 15W) et ont une durée de vie bien plus importante (environ 1000h pour une ampoule à incandescence contre 6000 à 8000h pour une ampoule fluo compacte).

## En bref :

- Opter pour des appareils économes en énergie;
- Remplacer vos ampoules à incandescence ou vos néons par des ampoules basse consommation ou des ampoules à LED;
- Baisser le chauffage d'un degré.

# ADOPTER UNE CONSOMMATION RESPONSABLE



Consommer, c'est émettre des gaz à effet de serre. L'enjeu consiste donc à adopter une consommation responsable, être un-e « consommateur-trice » en choisissant de consommer des produits respectant certaines normes (fixées par un label ou non).

## Le commerce équitable

Acheter des produits provenant du commerce équitable garantit aux producteur-trice-s une juste rémunération pour leur production.

Il existe différentes certifications, la plus connue étant Max Havelaar.



Logo Max Havelaar

## Les circuits courts

En privilégiant les produits issus de circuits courts\*, il est possible de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. En effet, en achetant des aliments produits à proximité du lieu de consommation, on en limite l'impact du transport sur l'environnement.

## L'agriculture biologique

Mais il est également possible d'adopter une consommation responsable en achetant des produits issus de l'agriculture biologique. Le principe de ce type d'agriculture est de cultiver la terre en n'utilisant pas de produits phytosanitaires et d'élever les animaux dans des conditions décentes en limitant le recours aux antibiotiques. Il est possible de repérer un produit issu de l'agriculture biologique par l'affichage d'un de ces deux logos :



Logo français



Logo européen



Astuce !

Les AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) regroupent des consommateur-trice-s s'engageant à acheter la production d'un-e agriculteur-trice tout au long de l'année. Elles concernent la plupart du temps des maraîcher-ère-s bio, ce qui assure de disposer de produits frais, bio, locaux et de saison tout au long de l'année.

## Les fruits et légumes de saison

Consommer des fruits et légumes de saison permet de réaliser des économies, de découvrir et de déguster des produits non cultivés sous serre et ayant bon goût ! Si vous ne connaissez pas la périodicité des différents fruits et légumes, il est possible de trouver très facilement plusieurs calendriers sur internet.

### En bref :

- Acheter des produits issus du commerce équitable ;
- Acheter des produits issus de l'agriculture biologique ;
- Acheter des produits de saison en se référant à un calendrier des fruits et légumes ;
- Acheter des produits en circuits courts pour limiter le transport des marchandises.

\* La définition du ministère de l'Agriculture précise que cette appellation ne concerne que les produits vendus directement par le-la producteur-trice ou si il n'y a qu'un seul intermédiaire entre le-la producteur-trice et le-la consommateur-trice.

# UTILISER DES MODES DE TRANSPORTS PEU OU PAS POLLUANTS

Les transports constituent pour la plupart des organisations le principal poste d'émissions de gaz à effet de serre, il s'agit donc souvent d'un des postes sur lequel une action est la plus pertinente.

Pour des trajets couvrant de longues distances, le train est le moyen de transport consommant le moins d'énergie et dégageant le moins de gaz à effet de serre : pour un taux de remplissage comparable, un voyage Paris-Marseille produit environ dix fois moins de CO2 en train qu'en avion.

L'utilisation de transports en commun est également un moyen de réduire les émissions de gaz à effet de serre : Selon l'ADEME, le bus émet deux fois moins de polluants que la voiture\*, et le train jusqu'à 30 fois moins que la voiture ou l'avion\*.



Astuce !

il est parfois possible d'éviter certains déplacements sans perdre en efficacité : en utilisant la visioconférence ou les outils de partage de documents, certaines réunions peuvent se faire à distance.

\*Par personne transportée



Un kilogramme de CO2, c'est:

- 4 km en 4x4
- 6,9 km en avion
- 7,87 km en voiture diesel
- 8,85 km en moto
- 12,5 km en bus
- 45,46 km en voiture électrique
- 50 km en tramway
- 76,92 km en TGV
- 3 jours de vélo/de marche

Lorsque le trajet se fait en voiture, il est conseillé de faire du covoiturage afin de réduire à la fois les coûts et les émissions de polluants.

En ville, la majorité des trajets font moins de 3km. Pour ces courts trajets, il est intéressant d'utiliser un mode de transport « doux », c'est-à-dire des modes de transports qui n'émettent pas de gaz à effet de serre (le vélo, la marche, etc.).



En bref :

- Utiliser en priorité les transports en commun ;
- Lorsque la voiture est utilisée, privilégier le covoiturage ;
- Pour les trajets inférieurs à 3 km, utiliser des modes de transports «doux».

# ADOPTER UN COMPORTEMENT ECO-RESPONSABLE SUR INTERNET



Souvent, le développement de l'outil informatique et en particulier d'internet est vu comme une solution pour réduire l'impact sur le climat. Bien qu'étant vrai, l'utilisation de ces outils produit également des gaz à effet de serre.

L'ADEME a mené une étude en 2014 permettant de constater l'impact sur l'environnement de l'utilisation d'internet. Il en est ressorti qu'envoyer 33 courriels d'1 Mo à deux destinataires par jour et par personne produit 180kgCO2e/an (soit environ 1000 km en voiture).

En France, les recherches internet émettent 287 600 tCO2eq/an, soit l'équivalent d'1,5 millions de km en voiture (plus de 37 fois le tour de la Terre) !

Pour un e-mail, la fabrication des serveurs et des postes de travail représentent 40% des émissions de CO2. Pour qu'internet puisse fonctionner convenablement, de nombreux serveurs sont nécessaires. Loin d'être dématérialisé, internet a besoin d'infrastructures très gourmandes en énergie, les data-centers.



On estime qu'un data center moyen consomme autour de 4 MWh. Et en moyenne, pour 1kWh dépensé par un serveur, il faut en brûler un deuxième pour la climatisation et un troisième pour garantir une alimentation en continu grâce à des groupes électrogènes, ce qui fait que les data-centers consomment 1,5% de la consommation énergétique mondiale.

Plusieurs actions simples permettent de réduire l'impact de notre utilisation d'internet :

Supprimer 30 mails équivaut à économiser la consommation d'une ampoule pendant une journée (et si chaque français supprimait cinquante mails, cela équivaudrait à éteindre la tour Eiffel pendant 24 ans). Cependant, les émissions de gaz à effet de serre sont surtout liées à l'envoi et la réception de mails. Il vaut donc mieux réfléchir avant l'envoi d'un mail.

Lorsque l'on répond à un mail, supprimer la pièce jointe du mail d'origine permet d'éviter d'envoyer des mails trop lourds.

Plutôt que d'envoyer des pièces jointes volumineuses par mail, penser à utiliser We-Transfer ou un autre service ne stockant pas le document.

Choisir un équipement possédant un label garantissant qu'il s'agit d'un équipement performant : l'«eco-label 80 plus » garantit qu'au moins 80% de l'électricité est réellement utilisée par les composants électronique et que moins de 20% est dissipé en chaleur.



Astuce !

Enregistrer en favori ou saisir directement l'URL équivaut à économiser 5kgCO2/an/personne ou divise par 4 les émissions de gaz à effet de serre.

## En bref :

- Ne pas encombrer sa boîte mail en supprimant régulièrement des mails ;
- Supprimer les pièces jointes qui sont attachés lorsque l'on répond à un mail ;
- S'assurer que ses équipements informatiques sont adaptés à l'usage qui en est fait (un ordinateur plus puissant consommera plus d'énergie).



# PRIVILEGIER LES GOODIES RÉUTILISABLES

Toutes les associations étudiantes ont des besoins en termes de communication, et il est fréquent que des goodies soient distribués lors d'événements.

Pourquoi ne pas choisir des goodies utiles et réutilisables ? Cela permettra à votre association de faire un geste pour l'environnement et d'adopter une image d'association responsable.

En France, 80% des objets vendus sont jetés après une seule utilisation et 99% des produits deviennent des déchets dans les 6 semaines qui suivent leur utilisation. En concevant des goodies utiles et réutilisables, vous évitez de faire de vos goodies des gadgets qui seront rapidement obsolètes.



Astuce !

Choisir des goodies réutilisables signifie également choisir des goodies de qualité. Il faut parfois mieux offrir un seul goodies de bonne qualité qui pourra servir aux participant-e-s plutôt qu'une profusion de goodies inutiles qui encombreront les participant-e-s et qui seront jetés dès qu'ils en auront l'occasion.

Lors des événements où des boissons sont vendues, pensez à mettre en place des éco-cups que les participant-e-s utiliseront pendant tout l'évènement. En ne recourant pas aux gobelets plastiques, vous réduisez drastiquement la quantité de déchets générés par votre évènement et vous offrez l'occasion aux participant-e-s de repartir avec un souvenir utile et réutilisable de votre évènement.

Les porte-clés par exemple sont des goodies qui sont rarement utiles, contrairement à un stylo en bois FSC ou un carnet en papier recyclé qui pourront servir quotidiennement aux personnes les recevant.



Les sacs sont également des goodies réutilisables et utiles, et il est même possible de les choisir en coton bio pour en faire des objets plus respectueux de l'environnement.

Soyez vigilants et faites preuve de discernement

un éco-cup utilisé une seule fois n'est pas écologiquement rentable (il faut l'utiliser sept fois au minimum). De même un t-shirt en coton bio fabriqué en Chine avec un transport et dans de potentielles conditions de travail défavorables ne sera pas nécessairement positif en terme de développement durable.

En bref :

- Utiliser des éco-cups plutôt que des gobelets plastiques ;
- Choisir des goodies de qualité ;
- Choisir des goodies utiles pour qu'ils puissent être réutilisés.

# ADOPTER UNE POSTURE DE NON-DISCRIMINATION

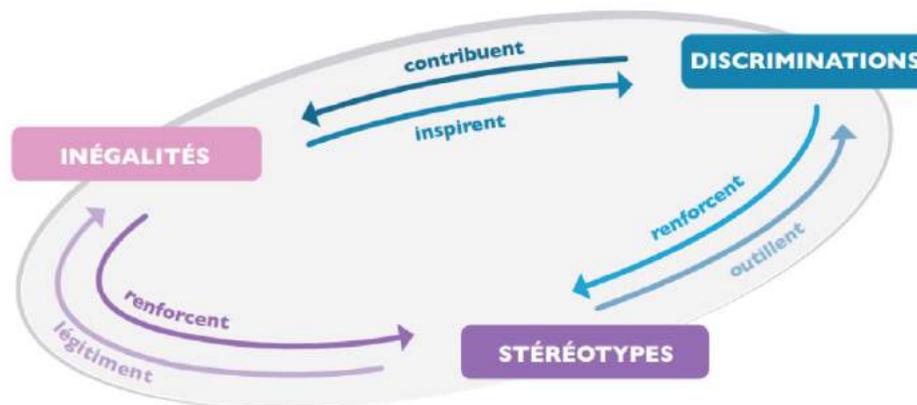


Aujourd'hui, la lutte contre les discriminations constitue un enjeu important pour la plupart des structures, entre autre les associations étudiantes. Cependant, il n'est pas toujours simple de repérer les pratiques discriminantes ou de définir les domaines où des discriminations sont présentes.

## Qu'entend-t-on par discrimination ?

Une discrimination est une distinction opérée en fonction d'un présupposé sur un individu lui attribuant certains comportements ou certaines compétences en fonction d'une caractéristique sociale ou biologique. Les discriminations reposent le plus souvent sur le rattachement d'une personne à un groupe (réel ou fantasmé) au travers d'une seule caractéristique (qui peut également être réelle ou fantasmée). Il convient également d'avoir en tête que toute discrimination est liée à la société dans laquelle l'on se trouve et à un moment donné (en changeant de lieu ou d'époque, la discrimination peut avoir disparue ou s'être inversée).

Mais les discriminations s'appuient toujours sur des inégalités et des stéréotypes (et inversement, les inégalités et les stéréotypes se trouvent renforcés par la discrimination).



Ce schéma illustre les interdépendances existant entre ces trois concepts. Si une action est menée sur l'un de ces éléments, il y a de grandes chances que cela rejaillisse sur les autres domaines. Par exemple, en permettant une meilleure connaissance des différentes filières d'enseignement supérieur, il est possible que plus d'hommes s'orientent vers les métiers du social et plus de femmes vers les écoles d'ingénieur-e-s, ce qui réduira l'inégalité d'accès aux filières genrées, déconstruisant petit à petit le postulat que les hommes sont destinés à être ingénieurs et les femmes à travailler sur les questions sociales.



# ADOPTER UNE POSTURE DE NON-DISCRIMINATION

## Comment agir au sein de son association pour lutter contre les discriminations ?

Il existe différentes approches pour lutter contre les discriminations dans une association. Dans tous les cas, la discrimination ou le stéréotype est basé sur une méconnaissance, ce qui implique l'adoption d'une posture explicative et non culpabilisatrice.

- En agissant sur la représentativité au sein de l'association : en prêtant attention au recrutement de bénévoles ou des membres de bureau, il est possible de voir apparaître des catégories d'individus peu voire pas représentées. Cela peut entrainer une réflexion sur la raison de cet état de fait (catégorie de personne peu présente dans le territoire d'action de l'association, personnes ne se sentant pas apte ou autorisées à s'investir,...) ou une action directe en direction de ces publics (évolution de la communication de l'association, mise en place de la parité au sein du bureau, modification des postes traditionnellement attribués à certains groupes de personnes, ...);
- En agissant sur la prise de parole: le plus souvent, les groupes discriminés sont moins enclins à prendre la parole lors des événements associatifs (que ce soit des réunions de bureau, des conseils d'administrations ou d'autres événements). Afin d'encourager la prise de parole dans ce cadre, il est possible d'établir des règles permettant la prise de parole du plus grand nombre. Par exemple, la méthode Chabada\* permet d'alterner les prises de paroles entre deux groupes (par exemple une femme et un homme).

## Une illustration, le cas de l'égalité femme-homme et des questions de genre

### –Qu'est-ce que le genre ?

Le genre est également appelé «sexe social» puisqu'à la différence du sexe biologique(qui est le plus souvent déterminé à la naissance), le genre correspond au sexe ressenti d'une personne, à la façon dont la personne se considère comme homme ou femme dans une société donnée. Par conséquent, le genre n'est pas une donnée biologique, mais une construction sociale résultant des attentes différenciées vis-à-vis des femmes et des hommes.

De façon plus générale, la promotion de l'égalité femme/homme, comme elle est parfois présentée, est loin de ne concerner que les femmes : les hommes sont tout autant sujet aux stéréotypes de genres et peuvent également en souffrir. Par conséquent, il est nécessaire de ne pas cantonner ses actions à la défense des droits des femmes, mais d'agir de manière plus globale.

\*Pour plus d'information sur cette méthode, consulter le guide égalité femme/homme édité par la FAGE

# MESURER SON IMPACT SUR LE CLIMAT



Avant de se lancer dans des actions en faveur du climat, il est important de savoir quels domaines sont les plus indiqués pour mener des actions. Pour cela, une étude des différentes émissions engendrées par la structure est nécessaire. En effet, quel intérêt de mener des actions auprès de son équipe pour la réduction de l'utilisation de la voiture si l'ensemble des membres de l'association se déplace en transports en commun ?



Astuce !

- 1kg d'équivalent CO2 correspond à :
- 2 jours d'éclairage avec une ampoule à incandescence ;
  - 12 jours avec une ampoule à basse consommation ;
  - la fabrication de 100 feuilles de papier 80g ;
  - la fabrication d'1,5kg de sucre ;
  - 9km parcourus avec une voiture essence.

Le Bilan Carbone® est une des méthodes utilisées pour quantifier l'impact environnemental de la structure . Son objectif est de mesurer concrètement les émissions de gaz à effet de serre d'une activité ou d'une structure, permettant ainsi de lancer une réflexion sur les bonnes pratiques pouvant être mises en place par l'association, et de choisir des actions représentant un réel intérêt. Il s'agit donc de hiérarchiser les domaines d'actions en les classant par ordre de priorité.

En identifiant les pôles les plus émetteurs, le Bilan Carbone® constitue donc un outil d'aide à la décision pour la structure, permettant une meilleure prise en compte de son impact environnemental. Pour faciliter la comparaison d'actions, le Bilan Carbone® s'exprime en équivalent CO2 (CO2/eq), somme de toutes les émissions de gaz à effet de serre rapportées au pouvoir polluant du CO2.

Pour cela, la FAGE a développé un outil spécifique : CCléo, le « calculateur carbone libre des organisations étudiantes ». Conçu pour les fédérations et les associations étudiantes, CCléo a pour but de permettre aux structures étudiantes d'évaluer leur impact sur le climat, de communiquer autour de leur démarche environnementale et de leur suggérer des bonnes pratiques à mettre en place, leur permettant ainsi de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

## En bref :

- Le Bilan Carbone® est un outil simple pour réaliser un état des lieux de ses émissions et faire les bons choix pour les réduire ;
- Rendez-vous page 32 pour une présentation plus détaillée.



c'est ...

A VOUS  
DE  
JOUER  
↓



LA  
PAIX

#Momo  
lolll

SENSIBILISER AUX PROBLÉMATIQUES

# METTRE EN PLACE UNE FORMATION



La formation constitue une clé de la réussite pour la pérennité de son association. Créer une politique de formation répond donc à des objectifs spécifiques que sont :

- Pérenniser son association : assurer la continuité entre deux mandats, entre deux années universitaires sans avoir de perte de vitesse dans la gestion de l'association ;
- Capitaliser les compétences : augmenter année après année les compétences des militant-e-s de votre association ;
- Avoir une démarche qualité : prendre du recul et redéfinir les objectifs du projet de l'association au regard des actions en cours ;
- Innover : être en capacité de laisser la place à de nouvelles idées portées par les nouveaux-elles militant-e-s de l'association.

Intégrer des formations en matière de développement durable permettra ainsi de donner les clefs de compréhension, lancer ou maintenir une dynamique, développer de nouveaux projets sur la thématique, etc.

La FAGE, en mêlant les concepts d'éducation populaire, de pédagogie active et d'éducation par les pairs dans une démarche innovante tend à affirmer la nécessité de repenser les pédagogies traditionnelles à l'image du cours magistral ou de l'utilisation exclusive de la présentation PowerPoint souvent trop présente, et/ou mal utilisée dans les enseignements. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des propositions concrètes sur la réforme de la pédagogie dans le monde de l'enseignement supérieur français que porte la FAGE.

Exemples de formation que les formateurs FAGE peuvent mettre en place sur la thématique du développement durable :

## Agir pour le DD dans son association et sur son campus

### Objectifs pédagogiques généraux

- Définir le développement durable et ses enjeux ;
- Mettre en place des projets en faveur du DD ;
- Défendre des propositions concrètes à mettre en place dans son établissement.

## Les associations étudiantes dans l'Economie Sociale et Solidaire

### Objectifs pédagogiques généraux

- Définir les grands principes qui fondent l'ESS ;
- Identifier les acteur-trice-s de l'ESS et leur fonctionnement ;
- Inscrire son action dans les valeurs de l'ESS.

## La mixité dans l'enseignement supérieur

### Objectifs pédagogiques généraux

- Définir la mixité et son impact dans l'Enseignement supérieur ;
- Connaître les grands chiffres de la mixité afin de mettre à mal les clichés habituels ;
- Identifier des solutions pour favoriser la mixité.

## La responsabilité sociétale des Universités

### Objectifs pédagogiques généraux

- Définir la responsabilité sociétale et ses enjeux ;
- Notamment avec les élu-e-s, inscrire l'action de l'Université dans la responsabilité sociétale.

## Accueil et accompagnement des jeunes en situation de handicap

### Objectifs pédagogiques généraux

- Connaître les différentes formes de handicap ;
- Définir les solutions qui peuvent être proposées aux personnes en situation de handicap ;
- Maîtriser les étapes d'un montage de projet ;
- Identifier les outils qui peuvent être mis à disposition des associations étudiantes.



# ORGANISER UN TEMPS D'ÉCHANGE ET DE DÉBAT



Afin de sensibiliser les étudiant-e-s et plus largement les jeunes et les membres de la communauté universitaire au développement durable, un moyen simple et incontournable est le temps d'échange et de débat. Ce dernier peut être thématique (le gaspillage alimentaire, géopolitique et développement durable, etc.) ou plus large (le développement durable dans l'Université, sur mon territoire, etc.). Il importe de trouver le bon format et/ou les bon-ne-s intervenant-e-s. Quoiqu'il arrive, un temps d'échange avec le public est indispensable !

## Table ronde

### Principe

Temps d'échange et de réflexion avec des expert-e-s ayant une approche complémentaire.

### Modalités d'action

Généralement propos introductifs de chaque intervenant-e puis questions – réponses avec le public. A minima, l'animateur-trice ou un-e intervenant-e est issu de l'association.

### Indicateurs de réussite

Nombre de participant-e-s, retour des intervenant-e-s, retour des participant-e-s, impact de la communication

## Conférence gesticulée

### Principe

Forme théâtrale militante, souvent humoristique et avec une seule personne, qui vise à introduire une réflexion collective sur un thème.

### Modalités d'action

Intervenant type : les coopératives d'éducation populaire. A la suite de la conférence, un atelier permet de prolonger le débat et d'analyser collectivement la thématique.

### Indicateurs de réussite

Nombre de participant-e-s, retour des intervenant-e-s, retour des participant-e-s, impact de la communication.

## Ciné-débat

### Principe

Diffusion d'un film sur la thématique puis animation d'un débat.

### Modalités d'action

Ex de film : *Demain, Human, Inégalités pour tous, Une vérité qui dérange, Food Inc., Deux degrés avant la fin du monde, Inside job,...*

Importance de préparer le débat postérieur pourquoi pas avec l'intervention d'un-e spécialiste de la thématique.

### Indicateurs de réussite

Nombre de participant-e-s, qualité et durée du débat, retour des participant-e-s, impact de la communication.

## Zoom : Sois jeune et tais toi ???

La campagne « Sois jeune et tais-toi ??? » a pour but de rappeler le rôle central des associations étudiantes. En complément de cette campagne, les associations étudiantes sont amenées à organiser des événements pour sensibiliser les jeunes aux enjeux de société, notamment à travers l'animation de débats au sein des campus.

Après un rappel sur l'éducation populaire, ce kit pratique vous propose différentes modalités d'intervention (notamment les porteurs de parole et le débat mouvant) pour développer le débat de société sur les campus.

Plus d'informations sur [www.fage.org](http://www.fage.org)

# SENSIBILISER À L'IMPACT DE L'ALIMENTATION



## Paniers de fruits et légumes

### Constat

La France est le 3<sup>ème</sup> utilisateur mondial de pesticides et le 1<sup>er</sup> d'Europe.

### Principe et modalités

Vente de paniers de fruits et légumes à un rythme régulier et dans un circuit court  
Partenariat avec une AMAP (Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne), une Coopérative agricole, un-e agriculteur·trice.

### Indicateurs de réussite

Nombre de paniers/semaine, impact de la communication, satisfaction des étudiant·e-s et du·de la producteur·trice.

## Calendrier des fruits et légumes de saison

### Constat

Il faut 100 fois plus de pétrole pour une salade cultivée sous serre plutôt qu'à ciel ouvert. En moyenne, un produit alimentaire parcourt entre 2400 et 4800km du·de la producteur·trice au·à la consommateur·trice final·e.

### Principe et modalités

Afin d'inciter et d'informer les étudiant·e-s sur les fruits et légumes à privilégier au fil des saisons, création d'un calendrier ou inclusion de cette information dans le calendrier ou le guide de recette de l'association.

### Indicateurs de réussite

Nombre de partenaires mobilisé·e-s, nombre de calendriers publiés et/ou téléchargés, nombre d'ateliers organisés sur cette thématique.

## Guide de recettes

### Constat

L'alimentation est le deuxième poste de dépenses des étudiant·e-s. Il s'agit de plus du 3<sup>ème</sup> poste d'impact carbone par habitant·e (derrière le logement et le transport).

### Principe et modalités

Rédaction d'un guide de recettes adaptées aux étudiant·e-s (prix, matériel, etc.) en y intégrant une dimension développement durable : cuisine de reste, limitation des apports carnés, produits locaux et de saison et en les impliquant sur les recettes choisies.

### Indicateurs de réussite

Nombre de partenaires mobilisé·e-s, nombre de guides publiés et/ou téléchargés, nombre d'ateliers organisés sur cette thématique.

## Zoom : se repérer dans la jungle des labels alimentaires

 	<p>Identifient les produits issus de l'agriculture biologique, le premier label est européen, le deuxième est français.</p>
 	<p>Labellisent les produits garantissant une plus grande équité dans le commerce mondial en soutenant les producteur·trice·s.</p>
 	<p>Produits dont toutes les étapes de fabrication sont concentrées dans la même zone géographique.</p>
	<p>Atteste que l'aliment possède un ensemble de qualités qui lui confèrent une qualité supérieure.</p>
 	<p>Produits fabriqués dans une région et représentatif de savoir-faire territoriaux. Cahiers des charges fonction du territoire.</p>



# SENSIBILISER AU RÉEMPLOI, À LA RÉPARATION ET AU DIY



## Construction de meubles en palettes

### Constat

Lors de l'arrivée dans une nouvelle ville étudiante, l'ameublement de son logement ou de son local est une charge importante.

### Principe et modalités

Après avoir récupéré des palettes (auprès de supermarchés, plateformes logistiques, entrepôts, etc.), fabrication de meubles pour les étudiant-e-s ou les lieux de vie associatifs, en lien avec une association spécialisée ou en autonomie.

Des idées de meubles : [www.1001pallets.com](http://www.1001pallets.com)

### Indicateurs de réussite

Nombre de participant-e-s, retour des intervenant-e-s, retour des participant-e-s, impact de la communication, meubles construits.

## Vide-grenier / vide-dressing

### Constat

Chaque étudiant-e international-e qui arrive investit dans un kit de base neuf (casseroles, assiettes, chaises, bureau, etc.). Parallèlement des kilos de vêtements encombrant nos armoires sans que nous les utilisions.

### Principe et modalités

En fin de semestre/d'année, récupérer les meubles et accessoires des étudiant-e-s internationaux en partance afin de les transmettre aux étudiant-e-s arrivant quelque mois après. Organisation de videdressing sous forme de trocs, de revente à prix réduit (au bénéfice des vendeurs ou d'une association).

### Indicateurs de réussite

Nombre de participant-e-s, retour des participant-e-s, impact de la communication, nombre de produits vendus ou échangés.

## Ateliers vélo

### Constat

La problématique du moyen de transport est récurrente au sein de la population étudiante, surtout pour ceux en difficulté financière.

### Principe et modalités

En partenariat avec une association spécialisée (maison du vélo, association droit au vélo, etc.), organisation d'ateliers de réparation et/ou vente à prix réduit de vélos sur les campus. Favoriser les associations/entreprises d'insertion professionnelle.

### Indicateurs de réussite

Nombre de participant-e-s, retour des intervenant-e-s, retour des participant-e-s, impact de la communication.

## Atelier de fabrication de produits ménagers / d'hygiène

### Constat

Les produits d'entretien et d'hygiène sont parmi les plus coûteux et les plus polluants, pourtant des alternatives existent.

### Principe et modalités

Atelier de fabrication de produits d'hygiène et d'entretien à partir de produits de base (bicarbonate de soude, vinaigre, cire d'abeille, etc.) et à moindre coût écologique et économique.

En plus de la fabrication, consacrer un temps à la sensibilisation.

Des idées de recettes : [www.maviebio.com](http://www.maviebio.com) ; [www.galipoli.fr](http://www.galipoli.fr)

### Indicateurs de réussite

Nombre de participant-e-s, retour des intervenant-e-s, retour des participant-e-s, impact de la communication.

# SENSIBILISER AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Le gaspillage alimentaire est constaté à toutes les étapes de la chaîne alimentaire :

- en amont : lors de la production (produits non calibrés, qui ont pourri dans le champ), du transport, du stockage, de la transformation, de la consommation et de la conservation et
- en aval : valorisation, réutilisation, méthanisation, compostage, etc.

Il convient en premier lieu de lutter pour limiter le nombre de déchets alimentaires et ensuite de les valoriser (et non l'inverse).

Au total, selon le FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), 1/3 des aliments produits dans le monde est gâché chaque année.

## Actions de pesée

### Constat

Au RU Descartes, 66g/plateau/jour et ¼ du pain gaspillés.

### Principes et modalités

Sur un temps long (généralement une semaine), pesée des déchets alimentaires et/ou du pain avec affichage du poids quotidien par rapport au poids distribué et évolution tout au long de la semaine. Evolution des pratiques du RU/de la cafeteria à moyen terme.

### Indicateurs de réussite

Nombre de lieux mobilisés, évolution du poids des déchets alimentaires au long de l'action, impact de la communication.

### Zoom sur : Disco Soupe

### Présentation

Les Disco Soupes sont des sessions collectives et ouvertes à tou-te-s d'épluchage de fruits et légumes rebuts, invendus ou de troisième main dans une ambiance musicale et festive pour confectionner des soupes, salades, jus de fruits, redistribués à prix libre ou gratuitement.



### Modalités d'action

Relai de communication pour des bénévoles et des actions extérieures. Organisation d'actions propres sur les campus. Le concept est libre, n'hésitez pas à le réutiliser !

## Cours de cuisine

### Constat

Chaque Français-e gaspille 20kg de produits alimentaires chaque année à son domicile

### Principes et modalités

Organisation de cours de cuisine avec le CROUS, l'AGORAé, etc. afin de sensibiliser à la cuisine des restes, à la cuisine facile (pour diminuer la consommation en plats préparés).

L'intervention d'un-e nutritionniste est un point fort.

### Indicateurs de réussite

Nombre de participant-e-s, retour des intervenant-e-s, retour des participant-e-s, impact de la communication.

### Zoom sur : La tente des glaneurs

### Présentation

Cette association, présente sur de nombreux territoires, récupère les invendus et produits abîmés ou mal calibrés en fin de marché. Ils sont ensuite triés et redistribués dans la foulée aux plus démunis, à la banque alimentaire ou aux associations de solidarité locale.



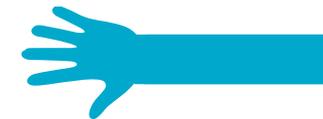
### Modalités d'action commune

Relai de communication pour des bénévoles et des bénéficiaires. Possibilité d'actions communes pour des paniers de fruits et légumes et pour les AGORAé (approvisionnement).



UN ENJEU PARTAGÉ ET À PROMOUVOIR

# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN ENJEU INTERNATIONAL ET NATIONAL



## Pour l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses différentes agences

Si la première conférence mondiale sur le climat remonte à 1979 (à Genève), ce n'est qu'en 1992 avec le sommet de la Terre à Rio qu'est adoptée la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Elle reconnaît officiellement le dérèglement climatique et son origine humaine. Ses parties (les 195 Etats signataires plus l'Union européenne), comme pour tout accord international, se réunissent tous les ans. C'est ainsi qu'est organisée chaque année une COP (Conference of Parties), dont la 21<sup>ème</sup> édition a eu lieu à Paris en 2015 et a permis l'adoption de l'Accord de Paris dont l'objectif est de contenir le réchauffement climatique en deçà des 2°C.

Depuis 2004, une Conférence de la jeunesse (COY) précède chaque COP. Dans une démarche universelle, 193 Etats membres de l'ONU ont fait leur les 8 Objectifs du millénaire pour le développement en 2000. Ces objectifs couvrant de grands enjeux humanitaires devaient être atteints en 2015. Afin de permettre de les prolonger, sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 les 17 Objectifs de développement durable pour 2030. Le but de ces objectifs est de fixer un cap à atteindre pour les pays (du Nord comme du Sud) en matière de développement (lutte contre la pauvreté et la faim, préservation de l'environnement, égalité entre les sexes, accès à l'eau et à l'éducation) et un cadre à l'aide publique au développement qui doit atteindre 0,7% du PIB en 2030 pour les pays industrialisés.

## Pour l'Union européenne

Dès les prémices et tout au long de la construction européenne, le développement durable est un enjeu qui, au-delà d'être partagé, est une compétence transférée :

- En 1986: l'Acte unique (unification des communautés européennes : CEE, CEA et Euratom), l'environnement est un des domaines de compétence ;
- En 1992 avec le Traité de Maastricht (instituant l'Union européenne), l'enjeu environnemental est réaffirmé ;
- En 1997, le Traité d'Amsterdam (créant un « espace de liberté, de sécurité et de justice ») donne pour objectif à l'UE « de parvenir à un développement équilibré et durable » ;
- En 2001, adoption de la Stratégie Européenne de Développement Durable dite stratégie de Göteborg ;
- En 2010, le développement durable fil rouge de « Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive » ;
- En 2016 (lors de la « Journée de la Terre »), signature au côté de 174 autres pays (dont la France) de l'Accord de Paris par l'Union européenne.



## Pour l'Etat français

En 2005, la France inscrit dans son bloc de constitutionnalité (soit au même niveau que les Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et au sommet de la hiérarchie des normes françaises) les droits et les devoirs fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement au travers de la Charte de l'environnement. Elle énonce ainsi notamment que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » (article 1<sup>er</sup>) et que « l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte » (article 8). Les principes à finalité environnementale (prévention, précaution, responsabilité) sont également élevés au rang constitutionnel.

En lien avec la Stratégie Européenne de Développement Durable et suite au Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002), la France a retranscrit ses objectifs au sein de la Stratégie Nationale de Développement Durable dont l'objectif est d'orienter les actions du Gouvernement pendant 5 ans et d'intégrer le DD dans l'ensemble des politiques publiques. Se sont ainsi succédées :

- SNDD 2003–2008 : première stratégie nationale de développement durable
- SNDD 2010–2013 : vers une économie verte et équitable
- SNTEDD (Stratégie Nationale de Transition Ecologique et de DD) 2015 – 2020 autour de 9 axes transversaux.



# QU'EST-CE QUE LA RSO ?

Toute organisation est fondamentalement incluse dans notre société. Elle ne peut donc vivre en autarcie et rester indifférente aux problèmes environnementaux, économiques ou sociaux qui se posent.

C'est en partant de ce postulat qu'est né dans les années 60 le concept de RSE (Responsabilité Sociale/Sociétale des Entreprises). Etendue par la suite aux organisations (entreprises, mais aussi associations, collectivités territoriales, établissements publics, etc.), la RSO est pour la Commission européenne un concept dans lequel « les organisations intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ». Selon le ministère français de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, c'est « la contribution volontaire des organisations au développement durable ».

S'il s'agit donc d'une démarche volontaire, historiquement, elle fait suite aux demandes de la société civile d'une meilleure prise en compte des impacts environnementaux et sociaux des entreprises. La RSO pousse à remettre en question les pratiques des organisations qui s'y engagent (prévention et réduction des risques, qualité du dialogue social, rapport de l'organisation avec son territoire, attractivité pour de futur-e-s embauché-e-s, productivité, empreinte écologique, etc.) et incite à travailler différemment.

## Responsabilité sociale ou sociétale

Si historiquement la RSO est dérivée de l'expression américaine « Corporate Social Responsibility » qui se traduit littéralement par Responsabilité Sociale des Organisations, nous lui préférons le concept de Responsabilité Sociétale des Organisations : ce dernier englobe à la fois responsabilité sociale et la responsabilité environnementale.

## RSO et développement durable

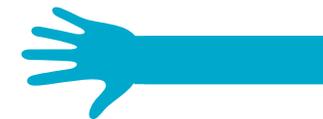
Pour résumer, on peut dire que le développement durable est l'objectif principal à atteindre alors que la RSO est un des moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre.

S'inscrire dans une démarche de RSO implique donc une profonde remise en cause de ses pratiques par l'organisation qui s'y engage. Afin de guider la structure dans ses démarches, elle peut s'appuyer sur la norme ISO 26000. En se lançant dans cette démarche, la structure va parier sur un retour sur investissement, notamment en termes de gains de compétitivité, de dynamique pour les salarié-e-s et de sens donné au travail.

## ISO 26000, 7 questions centrales

1. Gouvernance et organisation
2. Droits de l'humain  
Discriminations, droits civils et politiques, etc.
3. Relations et conditions de travail  
Dialogue social, conditions de travail et protection sociale, etc.
4. Environnement  
Biodiversité, utilisation durable des ressources, prévention de la pollution, etc.
5. Loyauté des pratiques  
Lutte contre la corruption, respect des droits de propriété, etc.
6. Consommateurs  
Protection de la santé, de la vie privée, accès aux services essentiels, etc.
7. Communauté et développement local  
Éducation et culture, création d'emplois et développement de compétences, etc.

# QU'EST-CE QUE LA RSO ?



La RSO est donc un enjeu global pour l'organisation qui se lance dans la démarche, mais elle ne peut être issue d'une réflexion isolée. Elle doit mobiliser l'ensemble de ses parties prenantes : salarié-e-s et leurs représentant-e-s mais aussi client-e-s, fournisseurs, associations, pouvoirs publics, etc.

En tant que membre de l'Economie Sociale et Solidaire, les associations ont naturellement des convergences de valeur avec la RSO : gouvernance démocratique, intérêt général au cœur du projet, action locale en faveur des bénéficiaires, etc. Néanmoins, ces gènes communs ne doivent pas nous empêcher d'interroger nos pratiques notamment en matière d'impact environnemental, d'égal accès aux responsabilités pour les femmes et les hommes, de conditions de travail, d'élargir le plus largement possible le cercle des bénévoles et bénéficiaires.

En tant qu'acteur-trice d'un territoire et d'une communauté, vous pouvez de plus pousser les acteur-trice-s dont vous êtes partenaires et/ou partie prenante à se lancer dans une démarche de RSO ou vous impliquer dans la réflexion si la démarche est déjà lancée.

L'enjeu pour vous peut ainsi être de voir le CROUS inscrire sa politique d'achats dans une logique de circuits courts, l'Université mettre en place une politique de tri, de limitation et de valorisation des déchets, la Ville développer les lieux de participation et de prise en compte de la parole des jeunes, etc.

Afin de voir ces acteurs s'inscrire dans une démarche de RSO et en faveur du développement durable, votre association peut entamer une démarche de plaidoyer auprès des acteurs dont elle participe à la gouvernance (établissement d'enseignement supérieur (y compris ses services : Centre de Santé Universitaire, ...), CROUS, COMUE, etc.) et les acteurs territoriaux (région, commune, etc.).

## 9 questions à se poser pour assurer son plaidoyer

1. Que voulons-nous ? (objectifs à long terme et intermédiaires, résultat en termes de contenu et/ou de procédé)
2. Qui peut faire bouger les choses ? (publics cibles)
3. Que doit-on faire entendre ? (messages pour chaque public cible)
4. Qui doit le dire ? (messenger pour chaque cible)
5. Comment nous faire entendre ? (approches et opportunités : lobbying, campagne, médias, etc.)
6. Quels sont nos moyens ? (expériences passées, alliances, capacité des membres)
7. Quels sont nos besoins ? (force, faiblesse, opportunité, risque)
8. Comment passer à l'action ? (plan d'action du plaidoyer)
9. Comment évaluer notre action ? (indicateurs, cibles, responsabilités, outils de collecte de données, etc.)





# LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le développement durable est un enjeu pour les établissements d'enseignement supérieur à au moins 3 titres :

- Comme les autres acteurs, ils ne vivent pas en autarcie et ont donc une responsabilité sociale ;
- Ils participent à la formation des décideurs et décideuses de demain et ont donc un rôle particulier ;
- Ils ont un rôle d'exemplarité et d'impulsion vis-à-vis de la société dans son ensemble (cet objectif d'exemplarité est repris dans l'article 48 de la Loi Grenelle I (de 2009) pour l'ensemble des établissements publics).

## Vos interlocuteurs

Les élu-e-s étudiant-e-s, dont le-la Vice-président-e étudiant, sont des acteurs incontournables : en siégeant en Conseil d'administration et en Commission Formation et Vie Etudiante de l'Université ils-elles vont pouvoir peser sur la politique de l'établissement et connaîtront le-la Vice-président-e en charge du Développement durable.

Au-delà des politiques, la plupart des établissements d'enseignement supérieur ont un -e Chargé-e de mission / référent-e développement durable et/ou responsabilité sociale qui sera chargé-e de la mise en place opérationnelle de la politique développement durable de l'établissement.

## Les outils sur lesquels s'appuyer

La loi Grenelle I a prévu à l'article 55 que « les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un "Plan vert" pour les campus ». Le canevas du Plan vert s'articule autour de 9 enjeux principaux :

1. Consommation et production durables
2. Société de la connaissance
  - 2.1 Éducation, formation
  - 2.2 Recherche et développement
3. Gouvernance et territoires
4. Changement climatique et énergie
5. Transport et mobilité durables
6. Conservation et gestion de la biodiversité et des ressources naturelles
7. Santé publique, prévention et gestion des risques
8. Démographie, immigration, inclusion sociale
9. Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

Le Plan vert est donc un support non négligeable pour cerner la politique de votre établissement en matière de développement durable et ses axes stratégiques. Néanmoins, le diable se cache dans les détails : si la loi prévoit l'obligation « d'élaborer » un Plan vert, elle n'oblige néanmoins pas à le mettre effectivement en place.

## LE RÉSEAU DES OEUVRES

Acteur central de la vie étudiante, le réseau des œuvres (CROUS et CNOUS) est en charge de la politique sociale en faveur des étudiant-e-s. Il est donc intrinsèquement lié au développement durable par son deuxième pilier. Au-delà de cette mission, qui doit être renforcée, les CROUS ont aussi une responsabilité sur les thématiques environnementale et économique.

### Vos interlocuteurs

Les élu-e-s étudiant-e-s, dont le-la Vice-président-e étudiant, sont des acteurs incontournables : en siégeant en Conseil d'administration ils vont pouvoir peser sur la politique du CROUS. Ils sauront également identifier, s'il existe, le-la référent-e sur le sujet au sein du CROUS.

### Exemple de propositions à porter

De manière transversale :

- Mise en place d'une structure identifiée pour le développement durable ;
- Mise en place d'une politique de qualité de vie pour les personnels et les étudiant-e-s ;
- Participation aux groupes de travail de l'Université, la mairie, l'agglomération, etc. ;
- Mise aux normes d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments et pour l'ensemble des enseignements.

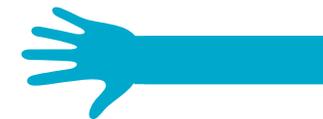
En matière de restauration :

- Approvisionnement auprès de circuits courts, bio, de saison et équitables ;
- Diminution de l'apport carné et utilisation de poissons issus de la pêche durable ;
- Limitation du gaspillage alimentaire et compostage des déchets alimentaires.

En matière de logement :

- Construction aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale) ;
- Implication des résident-e-s dans la gouvernance et la vie de la résidence ;
- Développement de projets partagés entre résident-e-s étudiant-e-s et populations riveraines, à l'exemple de jardins partagés.

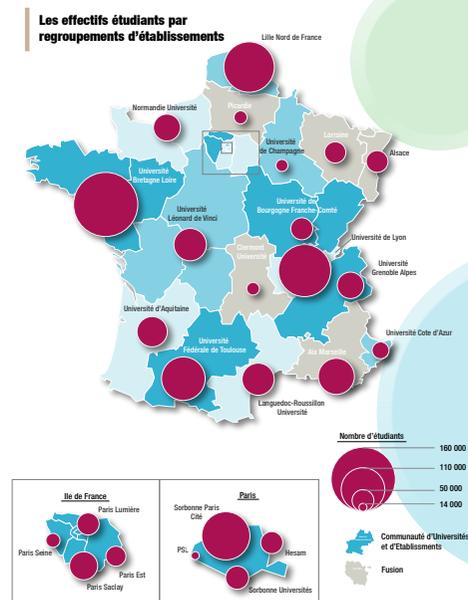
## LES COMUE



Les Communautés d'Universités et d'Établissements (ComUE), mises en place par la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche de juillet 2013, regroupent les établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche d'un territoire.

En fonction des territoires, elles auront des missions plus ou moins étendues en matière de formation, vie étudiante, social, santé et transport. Elles ont néanmoins toutes pour obligation de rédiger un Schéma directeur de la vie étudiante. Ce projet doit être co-construit entre les parties prenantes de la ComUE mais également le CROUS, la Région, le Rectorat, etc. Il constitue une véritable opportunité pour les associations de voir avancer leurs revendications, notamment en matière de développement durable.

En tant que regroupement, les ComUE sont de plus un lieu idéal de formations et de travaux de recherche interdisciplinaire pouvant avoir trait au développement durable. La mobilité est également une thématique forte et clef pour les étudiant-e-s.





# LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Aux côtés de l'Etat, les collectivités territoriales (communes, établissements publics de coopération intercommunale, départements et régions) sont des acteurs centraux du développement durable comme vous pouvez le voir dans le tableau synthétique des compétences de chaque niveau à la page suivante. Les lois Grenelle I et II (de 2009 et 2010) puis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République, de 2015) sont venues renforcer ces compétences.

## Les outils sur lesquels s'appuyer

### Agenda 21

Les agendas 21 locaux sont les déclinaisons de l'Agenda 21 issu de la Conférence de Rio de 1992. Ils sont un outil de mise en œuvre des concepts du développement durable de façon concrète pour la collectivité territoriale et ses habitant-e-s. La démarche de co-construction, qui s'étale généralement sur 3-4 ans, est aussi importante que le résultat final et débouche sur l'élaboration d'un plan d'action qui sera amené à évoluer avec le temps dans une démarche d'amélioration continue.

### Plan climat énergie

Obligatoire pour 440 collectivités territoriales (dont les régions, départements, grosses communes et EPCI) depuis la loi Grenelle II, le Plan Climat Energie est un projet territorial axé sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la dépendance énergétique et de la vulnérabilité climatique. Il se décline en 3 grandes parties : objectifs stratégiques et opérationnels, programme des actions à réaliser et méthodologie d'évaluation.

## Exemples d'initiatives locales et internationales à développer

### Budget participatif de la mairie de Paris

Dans une logique de participation des citoyen-ne-s et de valorisation des projets citoyens, la mairie de Paris dévoue 5% de son budget d'investissement (soit 500 millions d'euros en 6 ans) à son budget participatif.

### REV3, la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle en Hauts de France

Basée sur la transition énergétique et les technologies numériques, la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle (comme ses 2 prédécesseuses) change le monde. Face aux défis économiques, sociaux et environnementaux, le Nord Pas de Calais puis les Hauts de France ont décidé de s'engager résolument dans cette voie en lien avec Jeremy Rifkin. Cela se matérialise par exemple par la création du livret REV3 avec le Crédit Coopératif dédié au financement de projets les acteurs régionaux de cette 3<sup>ème</sup> révolution.

### Cities40 (C40)

Réseau de 83 grandes villes internationales (représentant à elles seules 1/4 de l'économie mondiale) qui vise à s'accorder sur les moyens concrets de lutter contre le réchauffement climatique.

Sur la page suivante, vous trouverez un tableau récapitulatif de la répartition des compétences des différentes collectivités territoriales en matière de développement durable.

Commune (ou EPCI*)	Département	Régions	Etat
<b>Urbanisme et aménagement du territoire</b>			
Plan local d'urbanisme Permis de construire Charte intercommunale d'aménagement	Programme d'aide à l'équipement rural	Schéma directeur de la Région Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires	Opérations d'intérêt national
<b>Environnement et patrimoine</b>			
Zone de protection du patrimoine architectural et urbain	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée	Parcs naturels régionaux Conservatoires régionaux d'espaces naturels	Parcs naturels nationaux Parcs naturels marins Réserves naturelles nationales
<b>Déchets</b>			
Collecte et traitement des ordures ménagères Distribution publique de l'eau potable		Plan de prévention et de gestion des déchets	Plans nationaux de prévention et de gestion des déchets nocifs Autorisation des centres de stockage de déchets
<b>Eau et assainissement</b>			
Assainissement collectif contrôle de l'assainissement non collectif		Création de canaux et ports fluviaux	Police de l'eau
<b>Transports scolaire et publics</b>			
Transports scolaires dans les périmètres urbains Transports urbains de personnes Plan de déplacements urbains Voirie communale	Transport spécial des élèves en situation de handicap Voirie départementale	Transports scolaires hors périmètres urbains Transports ferroviaires régionaux (TER) Transports routier non urbain de personnes et gares routières Schéma régional de l'intermodalité Schéma régional des infrastructures de transports	Schéma multimodal de services collectifs de transports de voyageurs Schéma multimodal de services de transports de marchandises Voirie nationale et autoroutière
<b>Energie</b>			
Distribution électricité et gaz Production d'énergie de sources renouvelables	Production d'énergie renouvelable Actions tendant à la maîtrise de la demande en énergie	Production d'énergie de sources renouvelables Actions tendant à la maîtrise de la demande en énergie Chef de file: climat, qualité de l'air et énergie	Schéma de service collectifs de l'énergie Programmation pluriannuelle des investissements de production Autorisation d'exploiter
<b>Logement et habitat</b>			
Participation au financement du logement Programme local de l'habitat Participation aux commissions d'attribution des logements locatifs sociaux Offices publics de l'habitat	Participation au financement du logement Plan départemental de l'habitat Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées Fonds de solidarité pour le logement	Participation au financement du logement Soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat	Aides financières au logement Plan d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile Garantie du droit au logement opposable
<b>Action sociale et de santé</b>			
CCAS ou CIAS Fonds d'aide aux jeunes en difficulté Accueil des «gens du voyage» Protection générale de la santé publique et de l'environnement Conseils de surveillance des établissements de santé	Politique d'action sociale et médico-sociale Conseil d'administration des établissements publics spécialisés Prévention ou prise en charge des situations de fragilité sociale à l'enfance et aux familles Aides aux personnes âgées Aide sociale à l'hébergement en foyer Prestation de compensation du handicap (PCH) Allocation personnalisée d'autonomie personnes âgées à domicile (APA) Revenu de solidarité active (RSA)	Définition de la politique de formation des travailleurs sociaux et d'insertion des jeunes Organisation d'actions qualifiantes pour la mise en oeuvre de la politique d'apprentissage et de formation professionnelle dans le cadre de la recherche d'emploi ou de la réorientation professionnelle	Attribution des aides sociales Schéma national d'organisation sociale et médico-sociale Hébergement d'urgence et dispositif d'urgence sociale Objectifs de santé publique, des plans et programmes associés au niveau national et régional Schéma national d'organisation sanitaire Contrôle et audit des organismes de sécurité sociale
<b>Economie</b>			
Aides à l'immobilier d'entreprise Aide au maintien ou à la création d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural Aides spécifiques: aux professionnels de santé, à l'exploitation de salles de cinéma,...	Aides spécifiques: Aux professionnels de santé, à l'exploitation de salles de cinéma,...	Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation Aides en faveur de la création ou l'extension d'activités économiques Aide aux entreprises en difficultés Aides spécifiques	

\*EPCI: Etablissement public de coopération intercommunale



CALCULATEUR CARBONE DES  
ASSOCIATIONS ETUDIANTES

LA FAGE

OUTILS ET RESSOURCES

# CALCULER SON IMPACT CARBONE AVEC CCloé



CCloé, le « calculateur carbone libre des organisations étudiantes », est un outil mis à disposition par la FAGE et adapté aux activités des fédérations et des associations étudiantes. Loin de ne permettre qu'un constat, CCloé est un outil complet permettant aux structures l'utilisant de quantifier leur impact environnemental, mais également d'évaluer leurs actions sous l'angle du développement durable, de définir des objectifs à atteindre, de fédérer leurs adhérent-e-s autour d'un projet commun ou encore de valoriser leur engagement en faveur du développement durable auprès de leurs adhérent-e-s et de leurs partenaires.

Véritable outil de gestion, CCloé permet aux associations de prendre en compte les enjeux du développement durable au sein de la vie quotidienne de l'association en proposant des outils de gestion (fiche de remboursement, fiche de déplacements, fiche d'évènements, ...) que les associations peuvent utiliser librement.



## Pourquoi utiliser CCloé ?

CCloé est le premier outil de mesure de l'impact environnemental développé spécifiquement pour les associations étudiantes. Pensé par et pour les fédérations et associations étudiantes, CCloé constitue un outil simple et unique permettant à chaque structure étudiante d'intégrer une démarche environnementale dans ses actions et de communiquer autour de cette dernière.

CCloé est un outil participatif : chaque utilisateur-trice peut proposer des bonnes pratiques, enrichir la base de données de CCloé et ainsi proposer à l'ensemble des associations étudiantes de nouvelles idées d'actions à mettre en place.

## Comment fonctionne CCloé ?

Au travers d'un questionnaire dédié, l'association fait un bilan des différentes activités qu'elle a effectuées au cours de l'année précédente. Sont compilées les données se rapportant aux déplacements effectués, aux produits achetés, au papier consommé, aux équipements utilisés, aux déchets produits etc. Une seconde partie du questionnaire permet aux structures étudiantes d'indiquer les actions de réductions de gaz à effet de serre qu'elles ont déjà entreprises ou celles qu'elles envisagent.

Si certaines données manquent et que vous souhaitez compléter le questionnaire plus tard, les réponses sont sauvegardées pour les retrouver à la prochaine connexion.

Une fois ce questionnaire complété, les résultats sont publiés sur une page du site [www.ccloe.fage.org](http://www.ccloe.fage.org), à laquelle chacun peut avoir accès. Une autre spécificité de CCloé réside dans sa présentation des résultats à double entrée : il est possible de consulter le Bilan Carbone® de la structure par pôles d'émissions standard (c'est-à-dire ceux que vous retrouverez dans l'ensemble des Bilans Carbone®) ou par type d'activités des structures étudiantes. Cette dernière présentation est une spécificité de CCloé.

CCloé génère également un rapport Bilan Carbone® en partie rédigé par les utilisateurs. Ce rapport leur permettra de communiquer autour de leur démarche de développement durable auprès de leurs membres et de leurs partenaires.

Durant toutes ces étapes, la personne en charge de CCloé vous accompagnera, vous guidera, et répondra à vos questions ([ccloe@fage.org](mailto:ccloe@fage.org))

# EFFECTUER UN BILAN DE COMPÉTENCE

Il est parfois difficile de faire reconnaître qu'un engagement bénévole, qu'il soit associatif ou autre, permet de développer certaines compétences (en terme de gestion de projet, d'animation d'équipe, etc.). Pour remédier à cela, il est possible de mobiliser différents outils, par exemple le bilan de compétence.

## Qu'est-ce qu'un bilan de compétence ?

Plus souvent utilisé dans le domaine professionnel, le bilan de compétence est une démarche visant à synthétiser les différentes compétences acquises lors d'un temps passé dans une structure. Il permet de condenser en un seul document l'ensemble des compétences et des connaissances utilisées. Dans le cas d'un engagement associatif, le bilan de compétence vise également à faire reconnaître des compétences qui n'ont pas été acquises dans le milieu professionnel.

## Comment se compose un bilan de compétence ?

Un bilan de compétence se déroule la plupart du temps en plusieurs étapes :

- Un point sur les compétences acquises lors de l'engagement;
- La définition des envies de la personne faisant le bilan de compétences;
- L'évaluation de la personnalité du/de la demandeur-se;
- A l'aide de ces différents éléments, la validation d'un projet professionnel ou de formation.

Ces différentes étapes permettent, outre de définir les compétences acquises, de les insérer dans un schéma global et de les mettre en adéquation avec le projet professionnel ou de formation de la personne effectuant le bilan de compétence.



## Pourquoi faire un bilan de compétence ?

Outre la satisfaction personnelle que l'on peut trouver dans le bilan de compétences, il peut également servir à justifier auprès de potentiels employeurs l'acquisition de capacités ou de connaissances.

Le bilan de compétence permet également de valoriser l'engagement au travers des compétences acquises. En faisant reconnaître les compétences développées au travers de l'engagement, il devient possible de valoriser son engagement de manière plus large et de faire reconnaître l'impact de la vie associative sur les parcours de vie.

Enfin, il est parfois compliqué de rendre compte de ses expériences associatives et de les inscrire dans un schéma plus global. Le bilan de compétence facilite l'organisation des compétences afin de les rendre plus facilement compréhensibles et valorisables. Il permet également de les mettre en adéquation avec un projet personnel et des les inscrire dans une logique de parcours.

# LE MANIFESTE POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DURABLE



En 2011, le REFEDD a sollicité les organisations étudiantes représentatives afin d'élaborer un document commun sur le développement durable. En tant qu'enjeu pour l'avenir, l'enseignement supérieur se doit d'apporter des réponses aux défis environnementaux, sociaux et économiques. C'est forte de ce constat que la FAGE a décidé de pleinement s'investir dans la co-élaboration de ce manifeste.

Aboutissement de 3 années de travail, le manifeste étudiant pour un enseignement supérieur durable a été rendu public le 25 avril 2015, à l'occasion des RENEDD (les Rencontres nationales des étudiants pour le Développement Durable). Au cours d'un atelier débat sur le développement durable dans les campus, le manifeste a été présenté aux étudiant·e·s militant·e·s de la cause écologique. Il est maintenant disponible sur [www.refedd.org](http://www.refedd.org)

Le manifeste porte donc quatre grandes demandes :

- Que le développement durable soit considéré comme un enjeu stratégique pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Que le développement durable soit pleinement intégré dans le fonctionnement des campus ;
- Que le développement durable soit pleinement intégré dans les enseignements ;
- Que les étudiant·e·s soient pleinement associés à ces démarches.

Parmi les revendications figurent l'obligation de réaliser un plan vert pour les établissements d'enseignement supérieur, la gratuité des transports en commun, la transmission de compétences transversales en matière de développement durable ou encore la valorisation de l'engagement étudiant notamment dans les associations étudiantes en lien avec le développement durable.

Ce manifeste constitue donc une vision partagée de ce que l'Université et plus globalement l'enseignement supérieur doivent mettre en place afin de prendre une part active dans le développement durable. C'est donc un outil à votre disposition pour vos actions de plaidoyer.

Vous pouvez nous rejoindre et signer le manifeste, pour ce faire, n'hésitez pas à envoyer un mail à : [developpement.durable@fage.org](mailto:developpement.durable@fage.org)

Afin de vous accompagner dans la mise en place opérationnelle de ce Manifeste au sein de votre établissement, vous pouvez vous appuyer sur le guide « Mon campus s'engage pour le développement durable » également disponible sur le site du REFEDD.



 Zoom : le REFEDD – Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable

Le REFEDD est un réseau d'associations étudiantes qui mènent des projets sur le développement durable tel que l'alimentation, la biodiversité, le climat, la RSO...

En quelques chiffres, le REFEDD c'est :

- Environ 100 associations membres, dont 14 élues au Conseil d'administration ;
- 5 pôles thématiques regroupant presque 15 projets ;
- 8 permanent·e·s, 5 membres de bureau et plus de 100 bénévoles dans toute la France.

Le REFEDD, c'est aussi :

- Une organisation d'étudiant·e·s dirigée par des étudiant·e·s ;
- Des étudiant·e·s expert·e·s du développement durable ;
- Une organisation politique mais apaisante.



# IMPLIQUER SON ÉTABLISSEMENT DANS UNE DEMARCHE DE DD&RS

Au sein de notre enseignement supérieur, de nombreux acteur·trice·s agissent et se mobilisent afin que la notion de responsabilité sociale et de développement durable soit intégrée au sein de l'enseignement supérieur. C'est notamment le cas du CIRSES (Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du développement durable dans l'Enseignement Supérieur) qui accompagne les responsables développement durable au sein des établissements et contribue au rayonnement des démarches liées au développement durable au sein de l'enseignement supérieur.

Le CIRSES développe également de nombreux outils et documents techniques à destination des acteur·trice·s du développement durable et de la responsabilité sociétale dans l'enseignement supérieur. Se rapprocher de ce réseau peut donc représenter un intérêt pour les associations et élu·e·s étudiant·e·s pour développer leur bagage technique et se mettre en lien avec les acteur·trice·s institutionnel·le·s.

## Le Label DD&RS :

Dans une volonté d'accompagner la montée en compétences des établissements sur les questions liées au développement durable et de valoriser les bonnes pratiques dans le monde du supérieur, de nombreux·ses acteur·trice·s se sont associé·e·s pour mettre en oeuvre le label DD&RS.

Porté à la fois à la Conférence es Grandes Ecoles, la Conférence des Présidents d'Universités et les différents ministères concernée ce label permet de créer des synergies entre différents acteur·trice·s de l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse d'écoles, de regroupements ou encore d'universités.

Basé sur le volontariat des établissements, le label valorise les acteur·trice·s impliqué·e·s dans la démarche DD&RS tout en intégrant à la fois la communauté éducative et les étudiant·e·s dans la démarche de labellisation, permettant ainsi de mobiliser l'ensemble des acteur·trice·s du monde académique.

En savoir plus sur le label : <http://label-ddrs.org/>

N'importe quel·le étudiant·e volontaire peut devenir auditeur·trice, il suffit de déposer une candidature et suivre une formation dispensée par le REFEDD : <http://label-ddrs.org/index.php/le-dispositif/devenir-auditeur-2>



# LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



## ADEME

L'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) est un établissement public national chargé d'accompagner la transition écologique et énergétique. Cette agence est également présente dans toutes les régions sous forme d'antennes régionales réparties sur l'ensemble du territoire et au niveau international. Elle met en œuvre des accords bilatéraux et participe à des instances internationales.

Elle a pour missions de développer la recherche sur les questions énergétiques, sensibiliser le public aux problématiques énergétiques, conseiller les différents acteurs et soutenir les initiatives en faveur de l'environnement (notamment au travers d'aides financières).

Véritable lieu-ressource, l'ADEME met à disposition gratuitement de nombreuses revues et brochures d'information sur différents thèmes rattachés au développement durable comme les bonnes pratiques à mettre en place, les économies d'énergie, les choix d'achats éco-responsables, la réduction des déchets, les logos et labels environnementaux, etc.



## Comité 21

Le Comité 21 est un réseau d'acteurs œuvrant en faveur du développement durable fondé en 1992 pour le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro. Lieu de rencontre entre les différentes parties prenantes, il favorise le partage de pratiques et la mise en commun des connaissances.

Regroupant des acteurs de différents milieux (entreprises, collectivités, associations, institutions, établissement d'enseignement, médias,...), il participe à la mise en réseau des acteurs du développement durable à l'échelle nationale et valorise leurs bonnes pratiques. Cette mise en réseau permet aux acteurs présents au Comité 21 de se rencontrer et de partager leurs expériences en les mettant au service de la communauté.

Il fournit également de nombreux outils pour accompagner les acteurs du développement durable dans leurs démarches et publie des études et des analyses ayant trait au développement durable.

Le Comité 21 joue un rôle de conseil et d'expertise sur les questions liées au développement durable auprès des institutions françaises et internationales.

 La FAGE est adhérente au Comité 21 depuis novembre 2015.

# LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



## France Nature Environnement

France Nature Environnement –FNE– est la fédération des associations de protection de la nature et regroupe 3500 associations. Elle existe depuis 1968 et est reconnue d'utilité publique depuis 1976.

Fédération d'associations de protection de la nature, FNE porte de nombreux combats au niveau national comme la protection de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique, le développement de la mobilité durable, ou encore la protection de la qualité de l'eau.

Présente dans plusieurs instances nationales et internationales, FNE joue un rôle important dans l'impulsion de bonnes pratiques au niveau national. Son réseau lui permet d'être également représentée au niveau local.

Au-delà des combats menés dans l'espace institutionnel, FNE informe et sensibilise les citoyens sur la protection de la nature.

La FAGE participe aux côtés d'autres associations et acteurs de la société civile dont FNE au collectif « Les places de la République ».



## DREAL/DDT

Les DREAL (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sont les antennes du ministère de l'Environnement dans les régions françaises. Organes déconcentrés de l'Etat, elles sont des interlocutrices privilégiées pour ce qui concerne les réglementations en vigueur et les questions politiques liées au développement durable.

Elles ont pour missions de mettre en œuvre les politiques concernant le développement durable, d'évaluer l'impact environnemental des actions menées sur leur territoire, d'informer les citoyens sur les questions d'environnement, d'aménagement et de logement ou encore de sensibiliser les citoyens aux risques. Les DREAL sont également en charge des transports dans leur territoire, ce qui en fait des acteurs importants sur ce sujet.

Les DDT (directions départementales du territoire) sont les organes déconcentrés de l'Etat au niveau départemental. Elles constituent entre autres le relai des DREAL.

Elles ont comme missions la promotion du développement durable, la mise en œuvre des politiques agricoles, la prévention des risques naturels et la mise en œuvre des politiques environnementales, d'aménagement, de logement ou encore de transport.

\*Depuis 2010, la direction départementale de l'équipement et la direction départementale de l'agriculture et de la forêt ont fusionné en DDT

# POUR ALLER PLUS LOIN



*Pourquoi et comment lier justice sociale et écologie ?*, Patricia CRIFO et Eloi LAURENT, Conseil économique pour le développement durable, 2013

Objectifs de développement durable, 17 objectifs pour transformer notre monde – [www.un.org/sustainabledevelopment/fr](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr)

Charte de l'environnement, loi constitutionnelle n°2005–205 du 1er mars 2005

*La responsabilité sociétale des organisations : propositions d'un modèle pour l'intégration de ISO 26000*, Amélie BOISJOLY–LAVOIE sous la direction d'Emmanuel RAUFLET, Université de Sherbrooke, juillet 2013

*Premier état des lieux de pratiques de RSE au sein de l'économie sociale et solidaire en France*, Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et Crédit Coopératif, novembre 2015

*Le guide du plan vert pour aider les établissements à mettre en œuvre l'article 55 de la loi du 3 août 2009*, CPU, CGE et REFEDD, février 2013

*Le label DD&RS : le label développement durable des établissements d'enseignement supérieur* – [www.label-ddrs.org](http://www.label-ddrs.org)

*Nous sommes déjà prêts, prenez vos responsabilités !*, Manifeste étudiant pour un enseignement supérieur durable, avril 2015

*Le Guide – Mon campus s'engage pour le développement durable*, REFEDD

*Internet, courriels: réduire les impacts*, ADEME, 2014

*Être éco-citoyen au bureau*, ADEME, 2014

*Être éco-citoyen à la maison*, ADEME, 2014

*Les logos environnementaux sur les produits*, ADEME, 2014

*Optimiser ses déplacements*, ADEME, 2014

*Réduire ses déchets et bien les jeter*, ADEME, 2014

*Charte d'engagement en faveur du développement durable*, FAGE, 2015

Achévé d'imprimer en septembre 2017 par  
certifié Imprim'vert et PEFC, sur papier certifié PEFC.

 **Le Révérend** 02 33 21 64 00

 **PEFC** 10-31-1588

 **IMPRIM'VERT**

L'empreinte carbone de ce guide est de 0,84 kg de CO<sub>2</sub>

Avec le soutien de :



**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie



Pour tout renseignement sur le développement durable à la FAGE, contactez  
[developpement.durable@fage.org](mailto:developpement.durable@fage.org)

79 rue Périer - 92120 Montrouge  
Tél. +33 1 40 33 70 70 - [contact@fage.org](mailto:contact@fage.org)

[www.fage.org](http://www.fage.org)

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNOUS  
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'ESU et du CNAJEP